

APPEL A PROJETS POLITIQUE DE VILLE PROGRAMMATION 2025

ANNEXE 1 : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

POUR TOUS LES OPERATEURS ET TOUTE DEMANDE

- Cerfa** (cerfa N°12156 *06) **de demande de subvention saisi en ligne sur la plateforme Dauphin** <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr> dûment rempli, daté, signé et revêtu du cachet de la structure
- Annexe 2** : Fiche détaillée du budget prévisionnel du projet.
- Si le présent dossier de demande de subvention n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir donné par ce dernier au signataire.**
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos.
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le dernier rapport d'activité approuvé.
- Attestation sociale** permettant de justifier de la régularité de votre situation sociale au 31 décembre 2023 délivrée notamment par l'URSAFF, la CGSS, le PÔLE EMPLOI...
- Fiche INSEE mentionnant le n° de SIRET ou SIREN.
- Statuts régulièrement déclarés.**
- Liste des personnes chargées de l'administration de la structure (membres du bureau, ...)
- Relevé d'identité bancaire avec IBAN à l'adresse du siège social de la structure**
- Budget prévisionnel de la structure
- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Pour les demandes de renouvellement d'action :

Dans le cadre d'un renouvellement d'action, la recevabilité du dossier est subordonnée à la production des éléments de bilan.

- Bilan final (Cerfa N°15059*01)** montrant les résultats de l'action passée et permettant de mesurer la pertinence de son renouvellement. Pour les actions non terminées à la date de dépôt du dossier, un **bilan intermédiaire** sera demandé. (cf **annexe 3**).